Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DU 131 Secteur d'aménagement Binet (18e) - Déclassement et cession d'un terrain à Paris Habitat-OPH (lot 4).

M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2005 DU 212 du 14 décembre 2005 approuvant la mise en œuvre de l'opération Binet et autorisant la signature d'un traité de concession d'aménagement entre la Ville de Paris et Paris Habitat-OPH ;

Vu le traité de concession d'aménagement du 8 février 2006 et ses avenants ;

Vu l'état prévisionnel des produits et des charges de la concession en date du 31 décembre 2014 ;

Vu l'avis de France Domaine du 29 septembre 2016 ;

Vu le plan de d'emprise du lot 4 établi par la société Techniques Topo le 19 mars 2015 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2010 constatant la désaffectation de la crèche située 24-26, avenue de la Porte Montmartre (18e) cadastrée AB n°8 dont est issue la parcelle AB n°32 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2011 constatant la désaffectation d'une emprise au sol de 610 m² sur la parcelle AB 3 dont est issue une partie la parcelle AB n°41 ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2013 constatant la désaffectation de son usage scolaire de l'école maternelle 66, rue René Binet (18e) cadastrée AB n°27 dont est issue une partie de la parcelle AB n°41 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose de déclasser du domaine public le lot 4 correspondant à un terrain de 611 m² environ, constitué des parcelles cadastrées AB n°32 et AB n°41p, nécessaire à la réalisation d'une vingtaine de logements intermédiaires et d'autoriser la cession de ce terrain à Paris Habitat-OPH au prix de 647 660 euros HT ;

Considérant que ces démarches sont nécessaires à la poursuite de la réalisation de l'opération d'aménagement Binet (18e) ;

Vu la saisine de Monsieur le Maire du 18e arrondissement en date du 11 octobre 2016 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 17 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission, et Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Constate la désaffectation du lot 4 correspondant à un terrain de 611 m² environ, constitué des parcelles cadastrées AB n°32 et AB n°41p issues des parcelles AB n°3, AB n°8 et AB n°27.

Article 2 : Prononce le déclassement du domaine public du lot 4 constitué des parcelles AB n°32 et AB n°41p et son rattachement au domaine privé de la Ville de Paris, en vue de sa cession.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à la cession à Paris Habitat-OPH du lot 4 correspondant à un terrain de 611 m² environ, cadastré AB n°32 et AB n°41p, nécessaire à la réalisation d'une vingtaine de logements intermédiaires dans le secteur d'aménagement Binet au prix de 1 060 euros HT/m².

Article 4 : La recette d'un montant de 647 660 euros HT auquel s'ajoutera la TVA en vigueur au jour de la signature de l'acte sera constatée fonction 824, nature 775 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris (au titre de l'exercice 2016 et/ou suivants).

Article 5 : La sortie du patrimoine et la différence de réalisation et la différence sur réalisation constatées par écritures d'ordre conformément aux règles comptables en vigueur.

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes, à consentir et constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient nécessaires à la finalisation du projet, sur la base d'un prix fixé par France Domaine en particulier la servitude de vue entre les lots 4 et 2.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO